

## Réunion de la commission Environnement et développement durable

du 7 avril 2023

### SYNTHÈSE

La commission Environnement et développement s'est réunie le vendredi 7 avril 2023 sous la présidence de M. Xavier Timbeau.

La séance a débuté par la présentation des **travaux nouveaux** prévus dans le programme de travail 2023 du service des études et données statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires visant à améliorer la connaissance des enjeux relatifs à l'environnement. Parmi les nombreux travaux prévus, Béatrice Sédillot, co-rapporteuse de la commission et cheffe du SDES, a notamment mentionné les nouvelles exploitations attendues de l'enquête nationale logement, les travaux visant à mesurer les économies d'énergie occasionnées par les aides à la rénovation des logements, et les travaux visant à enrichir le répertoire RSVERO et l'enquête Mobilité des personnes avec des données relatives aux émissions de CO<sub>2</sub>.

À l'occasion de la **révision du programme de moyen terme du Cnis**, Françoise Maurel a ensuite présenté le bilan 2019-2023 de la commission Environnement et développement durable réalisé par Dominique Francoz afin de mettre en évidence les réponses qui avaient pu être apportées par la statistique publique aux demandes qui lui avaient été formulées il y a cinq ans. De nombreuses avancées ont été réalisées, par exemple concernant l'information fournie par les comptes de l'environnement, la mesure de la qualité des sols ou les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre. Afin d'identifier les thèmes devant être traités dans le prochain programme de moyen terme, elle a ensuite recueilli les demandes et idées des utilisateurs présents.

À la suite de ces deux points d'information, les échanges ont principalement porté sur **l'économie circulaire et les flux de matières**, sujet principal de la séance.

Chrystel Scribe, responsable des statistiques relatives aux déchets et à l'économie circulaire au sein du SDES, a d'abord présenté les données existantes et celles en cours d'élaboration pour suivre les objectifs réglementaires fixés en matière de transition vers une économie circulaire et de réduction du gaspillage alimentaire. Une dizaine d'**indicateurs clés relatifs aux sept piliers de l'économie circulaire** ont déjà été diffusés en 2017 puis actualisés en 2021. À terme, l'objectif serait d'élaborer un tableau de bord, mais le calcul d'indicateurs relatifs au milieu de cycle présente des difficultés de mesure. Concernant la mesure du **gaspillage alimentaire**, plusieurs améliorations ont pu être réalisées au cours des dernières années, grâce notamment à l'ajout de questions dans des enquêtes de l'Insee, une annualisation de l'enquête Collecte de ADEME, et la réalisation d'une nouvelle enquête complète de l'Insee sur les services. Chrystel Scribe a également présenté les sources d'information actuelles et futures permettant de suivre les **déchets du BTP** qui représentent près de 70 % du poids total des déchets produits en France.

Alors que la loi dite AGECL du 10 février 2020 a créé une instance de suivi et d'observation des **filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)**, François Vandembroucke, Stéphane Durand et Johann Meret, de Citeo, ont ensuite montré comment les éco-organismes en charge de la gestion de

ces filières produisaient des données utiles à la statistique publique. Après avoir rappelé les différentes missions incombant aux filières REP, ils ont décrit les dispositifs leur permettant de jouer un rôle de collecteur de données et de contrôleur de la qualité de ces données. Leur position d'interface entre les producteurs et les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets leur permet de disposer de données à la fois sur ce qui est produit et ce qui est collecté et recyclé. Ces données sont ensuite rapportées à l'ADEME via l'outil SYDEREP. À titre d'exemple, elles permettent de suivre l'évolution des quantités d'emballages plastiques non recyclés en France.

Les deux présentations suivantes ont ensuite porté sur le suivi des flux de matières. Sabine Barles, professeure en urbanisme et aménagement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a d'abord évoqué les analyses des **flux de matières à l'échelon territorial**. Elle a montré la diversité et la richesse des analyses pouvant être réalisées à l'échelle territoriale, que ce soit sous la forme de bilans de matières brutes, d'analyses de flux spécifiques ou d'analyses de flux de substances. Si elle a salué l'enrichissement des données permettant de réaliser de telles analyses au cours des dix dernières années, elle a également souligné leurs limites pour mettre en évidence des pistes d'amélioration afin de faciliter la réalisation des analyses en flux de matières à l'échelle territoriale. Elle a notamment regretté un accès éparpillé à ces données, une comptabilité des flux d'azote et de phosphore encore peu développée par comparaison à la comptabilité carbone, et surtout une échelle d'observation limitée à l'échelon régional quand on souhaiterait pouvoir réaliser ces analyses à l'échelle départementale voire communale.

Emmanuelle Pagès, cheffe du bureau des pressions sur l'environnement au sein du SDES, a ensuite présenté les sources utilisées pour élaborer des comptes de **flux de matières à l'échelle nationale**. Ces comptes concernent notamment la biomasse, les minerais métalliques, les minerais non métalliques, les combustibles fossiles, les gaz. Ils permettent de calculer de nombreux indicateurs : l'extraction intérieure de matières, la consommation intérieure de matières, la productivité matières, le taux d'utilisation circulaire des matières. En tenant compte également des flux cachés, ils permettent de calculer l'empreinte matières et l'indice de développement humain ajusté. Dans la mesure où ils font l'objet d'un rapportage obligatoire à Eurostat, certains de ces indicateurs sont également **disponibles à l'échelle de l'Union européenne** et peuvent être **comparés d'un pays à l'autre**. Ces indicateurs présentent toutefois quelques limites méthodologiques, l'empreinte matières pouvant par exemple être calculée selon plusieurs méthodologies qui produisent des résultats significativement différents. Quelques travaux sont en outre encore en cours pour produire des données qui restent manquantes alors qu'elles sont demandées par Eurostat, par exemple concernant la chasse et la cueillette.

Les **échanges avec la salle** ont mis en évidence l'intérêt des différents acteurs sur ce sujet de l'économie circulaire et ont souligné les nombreux apports des données produites. Ils ont rappelé qu'il était important de pouvoir disposer d'indicateurs de circularité. Ils ont également fait émerger une demande d'indicateurs de **bilans de matières déclinés par grands secteurs**, afin de mettre en évidence les secteurs pour lesquels la circularité pourrait être améliorée, comme le textile ou l'électronique. Les difficultés persistantes pour permettre un suivi spatialisé des flux de matières ont également été rappelées.

À l'issue des débats, **un avis a été adopté par la commission**. Il encourage la mise à disposition de données à des échelles locales, comme les données sur les flux de marchandises ou les données pondérales de l'enquête Budget de famille. Il soutient également la réalisation d'une nouvelle enquête sur les déchets dans le secteur du BTP, tout en continuant d'approfondir l'usage de données collectées par des acteurs privés dans leurs obligations réglementaires notamment.

**La prochaine réunion de la commission « Environnement et développement durable » aura lieu le  
vendredi 20 octobre 2023 à 9h30**